



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NL
A1C 5T2
Bid Fax: (709) 772-4603

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
PWGSC / TPGSC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NL
A1C 5T2

Title - Sujet Purchase Plow Truck&Blade Transport La déneigeuse d'achat et la lame	
Solicitation No. - N° de l'invitation T2012-220010/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client T2012-220010	Date 2022-06-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XAQ-031-7802	
File No. - N° de dossier XAQ-2-45004 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Newfoundland Daylight Saving Time NDT on - le 2022-06-28 Heure Avancée de Terre-Neuve HAT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Petten, Genevieve	Buyer Id - Id de l'acheteur xaq031
Telephone No. - N° de téléphone (709) 682-4097 ()	FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of Transport Airport Management, Wabush Airport Wabush Labrador, NL and St. Anthony Airport, St. Anthony, NL	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA MODIFICATION 003 VISE À :

1. Répondre aux questions suivantes du soumissionnaire :

Q1. Est ce que une lame de 16.,5 pi serait acceptable?

A1. Une lame de 20 pi serais acceptable si elle peut etre mise a angle pour passer dans une porte de garage de 17 pi de largeur et que la longueur hors tout du vehicule (de l'avant du chase neige a angle au composant le plus arriere) est inferieure a 11,28 m (37pi)

Q2. Les chassis de camion arriverons a notre site a l'automne 2023. Est ce qu'une date de livraison du 30 mars 2024 serait acceptable?

A2. Nous ne pouvons accepter une date de livraison du 30 mars 2024 car les vehicules sont un besoin urgent.

Q3 : Article 1.2 - La largeur maximale de l'unité à St Anthony doit être inférieure à 5,18 mètres. Cependant, il est également exigé que l'unité soit équipée d'une charrue de 19 pieds. Une charrue de cette largeur mesure 5,4 m lorsqu'elle est tournée à 32 degrés - ce point de spécification ne peut donc pas être respecté. Le document demande également que le chasse-neige soit de type " attache rapide ", ce qui signifie que l'opérateur peut déposer et ramasser le chasse-neige sans descendre du véhicule - habituellement, cette caractéristique est incluse pour que la lame puisse être laissée à l'extérieur, ce qui éliminerait tout problème lié à la largeur du chasse-neige de 5,4 m. TPSGC et TC pourraient-ils envisager de modifier la spécification de manière à ce que la largeur maximale soit "sans les accessoires de la charrue" ?

R3 : Non, nous ne pouvons pas modifier la spécification de sorte que la largeur maximale exclut les accessoires de la charrue. L'aéroport de St Anthony a l'intention de laisser le chasse-neige attaché au véhicule de chasse-neige et de se garer tous les deux à l'intérieur de leur garage en raison des conditions de température et de neige extrêmes pendant l'hiver. La largeur maximale de l'ensemble reste de 5,18 m. Afin de rendre cela faisable, nous accepterons une charrue d'au moins 17 pieds ou plus. Cependant, si le chasse-neige doit être incliné pour passer à travers la porte du garage, la longueur totale du véhicule chasse-neige (de l'avant du chasse-neige incliné au composant le plus arrière) doit être inférieure à 11,28 mètres (37 pieds).

Q4: Item 5.17.4 – Est ce qu'une charrue à bord rectiligne est-elle acceptable?

A4: Non, une charrue à bord rectiligne n'est pas acceptable.

Q5: General Enquiry – L'unité tirera-t-elle une balayeuse de piste et, dans l'affirmative, qui sera responsable du coût d'intégration de la balayeuse et de la charrue (c'est-à-dire des faisceaux de câbles installés sur la charrue, des boîtiers de commande montés dans la cabine, etc.) Cela se fait généralement en production, mais il faut connaître la marque de la balayeuse et savoir si le client possède ou non les commandes et/ou les faisceaux de câbles appropriés, ou si le fournisseur s'en charge.

A5: L'unités de véhicule chasse-neige remorquera des balayeuses de piste. Les détails sur les balayeuses seront fournis après l'attribution du contrat. Transports Canada dispose de boîtiers de commande pour les balayeuses.

2. Corriger la durée du contrat :

Supprimer en totalité :

6.4 Durée du contrat

Insérer ce qui suit :

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat et se termine un (1) an après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de l'entrepreneur ou période de garantie standard du fabricant.

6.4.2 Delivery Date

Tous les biens livrables initiale doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2023.

Tous les produits livrables facultatifs (si excisées) doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2024.

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période supplémentaire d'un (1) an chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.4 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits dans l'annexe A et l'annexe F du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 31 mars 2024 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

3. Mise à jour de l'annexe A – Énoncé des besoin

Supprimer en totalité :

Annexe A – Énoncé des besoin

Insérer ce qui suit :

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

Fournir et livrer à Transports Canada deux (2) véhicules de déneigement et les accessoires habituellement fournis et installés sur ces unités, qu'ils soient précisés dans la présente ou non, de façon à ce que celles-ci fonctionnent de façon fiable et efficace dans toutes les conditions de service. Ces véhicules de déneigement sont destinés à remplacer les véhicules de déneigement actuels d'aéroports et remorqueront des balayeuses de piste.

TC se réserve le droit d'exercer l'option d'achat d'un véhicule chasse-neige supplémentaire avant le 31 mars 2024.

FAB Destination:

Aéroport de Wabush

À l'attention de : Gestionnaire de l'aéroport
2 Airport Road
Wabush (T.-N.-L.) A0R 1B0

Aéroport de St. Anthony

À l'attention de : Gestionnaire de l'aéroport
1 Airport Road
St. Anthony (T.-N.-L.) A0K 4S0

4. Mise à jour de l'annexe B – Base de paiement

Supprimer en totalité :

Annexe B – Base de paiement

Insérer ce qui suit :

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués correspondent à des prix de lots fermes, à destination de FOAB, y compris tous les frais de livraison et de déchargement, conformément aux exigences de l'Annexe A. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus. Les TPS/TVH doivent être indiquées séparément sur toute facture résultante.

Tableau 1 :

Article n°	Description Les produits livrables initiale	Qté	Unité de mesure	Prix de lot ferme
1a	Dispositif chasse neige avec charrue réversible minimum de 17 pieds— Aéroport de St. Anthony Marque et modèle _	1	Chacun	\$
1b	Livraison et installation, y compris tous les frais de transport et de déchargement FAB — Aéroport de St. Anthony, NL	1	Lot	\$
1c	Garantie d'un an sur le site	1	Lot	\$
2a	Dispositif chasse neige avec charrue réversible de 20 pieds— Aéroport de Wabush Marque et modèle	1	Chacun	\$
2b	Livraison et installation, y compris tous les frais de transport et de déchargement FAB — Aéroport de Wabush, NL	1	Lot	\$
2c	Garantie d'un an sur le site	1	Lot	\$

Exigence	Fabricant proposé	Numéro de modèle proposé
Véhicule de déneigement		

Les articles facultatifs – Doit être exercé avant le 31 mars 2024

Tableau 2 :

Article n°	Description Les produits livrables facultatifs	Qté	Unité de mesure	Prix de lot ferme
1a	Dispositif chasse neige avec charrue réversible minimum de 17 pieds — Aéroport de St. Anthony Marque et modèle _	1	Chacun	\$
1b	Livraison et installation, y compris tous les frais de transport et de déchargement FAB — Aéroport de St. Anthony, NL	1	Lot	\$
1c	Garantie d' un an sur le site	1	Lot	\$
2a	Dispositif chasse neige avec charrue réversible de 20 pieds— Aéroport de Wabush Marque et modèle	1	Chacun	\$
2b	Livraison et installation, y compris tous les frais de transport et de déchargement FAB — Aéroport de Wabush, NL	1	Lot	\$
2c	Garantie d'un an sur le site	1	Lot	\$

Exigence	Fabricant proposé	Numéro de modèle proposé
Véhicule de déneigement		

Tableau 3 :

Description	Prix évalué total
le total du tableau 1 + le total du tableau	\$

5. Mise à jour de l'annexe F - SPÉCIFICATION DE RENDEMENT ET TABLEAU DE RÉFÉRENCE CROISÉE LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Supprimer en totalité :

l'Annexe F – SPÉCIFICATION DE RENDEMENT ET TABLEAU DE RÉFÉRENCE CROISÉE LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Insérer ce qui suit :

ANNEX « F »

SPÉCIFICATION DE RENDEMENT ET TABLEAU DE RÉFÉRENCE CROISÉE LES EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi (# de page)
1.0	<p>Aperçu — Les véhicules fournis conformément à ce devis doivent être équipés d'une cabine avant, de quatre roues motrices incluant une transmission automatique, d'un moteur diesel, d'essieux avant reculés et d'un capot moteur à ouverture latérale. Ces véhicules doivent être équipés de tous les accessoires habituellement fournis et installés sur ce type d'unité, qu'ils soient précisés dans la présente ou non, de façon à permettre aux véhicules de fonctionner de manière fiable et efficace dans toutes les conditions de service. Les véhicules chasse-neige remorqueront les balayeuses de piste.</p> <p>Chaque fois qu'il est fait mention d'une marque de commerce ou d'un nom de modèle, un équipement de fabrication égale ou supérieure sera pris en considération.</p>	Documentation non requise
1.1	<p>Conditions de fonctionnement — Les véhicules fournis doivent pouvoir fonctionner sans défaillance dans leurs composants lorsqu'ils sont chargés à la capacité maximale permise par le poids nominal brut du véhicule (PNBV). Ils doivent pouvoir aussi fonctionner à une température ambiante à l'extérieur allant jusqu'à - 40 °C.</p>	
1.2	<p>Dimensions hors tout - La longueur hors tout du véhicule chasse neige (de l'avant du dispositif chasse neige au composant le plus en arrière) doit être inférieure à 11,28 m (37 pi). La largeur hors tout du véhicule chasse neige doit être inférieure à 3,96 mètres (13 pieds) avec tous ses composants installés.</p> <p>Pour le véhicule chasse neige de l'aéroport de St. Anthony: La largeur hors tout du véhicule chasse neige doit être inférieure à 5,18 m (17 pi) avec tous ses composants installés. Cette exigence vise à garantir que le véhicule chasse neige, avec ses</p>	<p>Longueur</p> <p>Hauteur</p> <p>Largeur</p>

	dispositifs chasse neige installés, puisse passer à travers une porte de garage de 5,26 m (17 pi 3 po).	
2.0	Règlements et normes	
2.1	Généralités — Sauf indication contraire, toutes les normes et tous les devis mentionnés dans le présent document réfèrent aux versions les plus récentes.	Documentation non requise
2.2	Loi sur la circulation routière — Il est obligatoire de se conformer à toute loi et à tout règlement sur la circulation routière applicable de la province de Terre Neuve.	Documentation non requise

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
2.3	Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada — Il est obligatoire de se conformer à toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) applicables.	Documentation non requise
2.4	Society of Automotive Engineers — Toutes les mentions dans le présent devis indiquant « SAE » renvoient au plus récent devis en vigueur, ou à son devis de remplacement équivalent en vigueur, de la Society of Automotive Engineers.	Si « équivalent », fournissez plus de détails
3.0	Livraison et formation	
3.1	Pré-livraison — Un service de pré-livraison doit être effectué par le fournisseur avant la livraison. Les véhicules doivent être lubrifiés et entretenus à l'aide de tous les produits connexes adaptés aux conditions climatiques de la région dans laquelle ils seront utilisés. Les véhicules doivent être livrés avec un maximum de 50 heures de marche au compteur.	

3.2	<p>Inspection — Le fournisseur doit s'assurer que les véhicules sont rigoureusement mis à l'essai et inspectés et que toutes les divergences sont corrigées avant la livraison. Transports Canada se réserve le droit d'inspecter les véhicules à toute étape de la production et d'exiger la correction de toutes les divergences sur demande. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire au moment de la livraison.</p>	
3.3	<p>Formation — Aux frais du fournisseur, de minimum huit (8) heures de formation sur la conduite du véhicule et l'entretien de l'équipement de celui-ci doivent être données en anglais à l'autorité d'achat.</p>	

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
4.0	Garantie et manuels	
4.1	Manuels	
4.1.1	Doit fournir une copie papier du manuel et une copie numérique d'entretien et des pièces, en anglais, pour le châssis du véhicule.	
4.1.2	Doit fournir une copie papier et une copie numérique des manuels d'entretien et des pièces du fabricant, en anglais, pour l'essieu avant, la transmission, le moteur, l'essieu arrière et tout équipement supplémentaire. Le logiciel de diagnostic, s'il est disponible, doit également être fourni.	
4.1.3	Doit fournir une copie papier et une copie numérique du manuel d'utilisation du véhicule. Tous les manuels doivent être en anglais et doivent être livrés avec le véhicule.	
4.2	<p>Période de garantie — Doit fournir une garantie pour toutes les composantes et la main-d'œuvre de réparation pour les durées minimales suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule complet — 12 mois Moteur — 24 mois. • Boîte de transmission et boîte de transfert — 24 mois 	

4.3	<p>Réclamations au titre de la garantie — Si l'une ou l'autre des réparations sous garantie exigées n'a pas commencé dans les 48 heures suivant l'avis de réclamation, Transports Canada se réservent le droit d'effectuer les réparations et de facturer au fournisseur les pièces et la main-d'œuvre conformément à leur temps et leur tarif de réparation standards.</p>	Documentation non requise
4.4	<p>Partie responsable — Doit préciser la partie responsable d'effectuer toute réparation au titre de la garantie et fournir le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter en pareils cas.</p>	

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.0	Cabine et châssis	
5.1	PNBV	
5.1.1	Le poids nominal brut minimum du véhicule doit être de 21 000 kg (46 000 lb).	
5.2	Dimensions du châssis	
5.2.1	La longueur d'empattement du véhicule doit être comprise entre 3 429 et 4 166 mm (135 à 164 pouces).	
5.2.2	Le rayon de braquage maximal obligatoire doit être de 8,5 m (28 pi) par rapport à l'axe central des roues avant, conformément à la norme SAEJ695.	
5.3	Moteur	
5.3.1	Doit être un moteur diesel du groupe 4 certifié par l'EPA, incorporant des chemises humides remplaçables.	
5.3.2	La puissance de sortie minimale doit être de 350 HP lorsque la valeur maximale de tours/minute recommandée par le fabricant est atteinte, conformément la norme SAE-J1349. La puissance de pointe minimale doit être de 1300 livres-pieds.	
5.3.3	Le filtre à huile doit être de type à passage intégral comportant un élément de remplacement.	

5.3.4	Un indicateur de température du moteur doit être installé dans la cabine.	
5.3.5	Doit être muni d'un séparateur combustible-eau pour moteur à passage intégral comprenant un élément remplaçable.	
5.3.6	Doit être muni d'un filtre d'admission de l'air intérieur et extérieur à deux phases avec un déshumidificateur et un indicateur de dépression à l'intérieur de la cabine.	

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.3	Moteur	
5.3.7	Un liquide de refroidissement assurant une protection jusqu'à -40 °C doit être fourni.	
5.3.8	Le ventilateur du moteur doit comporter un embrayage de ventilateur à commande thermostatique.	
5.3.9	Un chauffe-moteur doit être installé.	
5.3.10	Un filtre de liquide de refroidissement du moteur avec cartouches remplaçables doit être installé.	
5.4.3	Le quadrant de commande de changement de vitesses doit être illuminé.	
5.4.4	Doit être muni d'un refroidisseur d'huile de transmission et d'un indicateur de température fixé sur le tableau de bord.	
5.4.5	La boîte de transfert intégrale doit être équipée d'un différentiel proportionnel et d'un interrupteur de verrouillage et de déverrouillage hydraulique à commande électrique.	
5.4.6	Il faut installer un voyant lumineux sur le tableau pour indiquer que la boîte de transfert est engagée et que le véhicule fonctionne en mode quatre roues motrices.	
5.5	Suspensions	

5.5.1	Les ressorts avant et arrière doivent être progressifs et permettre une masse brute maximale de 10 433 kg (23 000 lb) à l'avant et de 10 433 kg (23 000 lb) à l'arrière.	
5.6	Essieux	
5.6.1	Les véhicules doivent être équipés d'un essieu avant reculé d'au moins 1 219 mm (48 po).	

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.6.2	L'essieu avant motodirecteur doit être de série Meritor, ou l'équivalent, et disposer d'une capacité minimale de 10 433 kg (23 000 lb). L'essieu avant doit avoir un différentiel à blocage commandé par le conducteur.	Si « équivalent », indiquez la marque et le modèle
5.6.3	L'essieu arrière doit être équipé d'un différentiel de blocage commandé par le conducteur, d'une capacité minimale de 10 433 kg (23 000 lb).	
5.6.4	Le rapport de l'essieu doit être fourni pour permettre une vitesse de route approximative de 80 km/h avec les pneus précisés. Le fournisseur doit fournir des détails sur les rapports de l'essieu.	
5.7	Roues et jantes	
5.7.1	Les jantes doivent être munies de 10 goujons et de 10 boulons d'un diamètre circulaire de 285,75 mm.	
5.7.2	Les jantes avant et arrière doivent mesurer 13 x 22,5 et présenter un déport identique de façon que les pneus avant et arrière soient interchangeables.	
5.7.3	Les roues avant et arrière doivent permettre une masse brute maximale de 4 536 kg (10 000 lb).	
5.8	Pneus	
5.8.1	Tous les pneus doivent être sans chambre à air et être à carcasse radiale.	
5.8.2	Les pneus avant et arrière doivent être de type tout-terrain et de dimension 425/65R22.5.	
5.9	Système de direction	

5.9.1	Le système de direction du véhicule doit être mécanique ou hydraulique. S'il est mécanique, deux boîtiers de direction (un boîtier principal et un boîtier de vitesses secondaire esclave) doivent être fournis.	Direction proposée :
-------	--	----------------------

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.10	Réservoir de carburant	
5.10.1	Doit être muni d'un réservoir de carburant d'une capacité minimale de 283 litres posé sur le côté gauche.	
5.11	Échappement	
5.11.1	Doit être posé verticalement et muni d'un coude.	
5.12	Système de freins	
5.12.1	Doit être muni de freins à air comprimé intégraux avec un système de freinage antiblocage (ABS) comprenant les éléments suivants :	
5.12.1.1	Doit avoir un compresseur d'au moins 13 PCM.	
5.12.1.2	Doit avoir des freins de stationnement à largage pneumatique, appliqués par ressort.	
5.12.1.3	Doit avoir des freins avant « S-cam » ou « Wedge » d'une dimension minimale de 16,5 x 6 et munis de régleurs automatiques de jeu.	
5.12.1.4	Doit avoir des freins arrière « S-cam » d'une dimension minimale de 16,5 x 7 et munis de régleurs automatiques.	
5.12.1.5	Doit être muni d'un déssiccateur d'air Bendix AD-9, ou l'équivalent, avec évacuateur d'humidité.	Si « équivalent », fournissez plus de détails
5.12.1.6	Doit être muni, dans la cabine, d'un manomètre à voyant lumineux et à avertissement sonore de basse pression.	
5.13	Système électrique	

5.13.1	Doit avoir au moins quatre batteries de série DELCO 1100, ou l'équivalent, d'une intensité du courant électrique au démarrage à froid (CCA) d'au moins 3 000 ampères.	Si « équivalent », fournissez plus de détails
--------	---	---

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.13	Système électrique	
5.13.2	Doit inclure un alternateur DELCO 30SI de 105 ampères, 12 volts, au minimum, ou l'équivalent, avec une activation basse tension et une puissance de sortie élevée au ralenti du moteur.	Si « équivalent », fournissez plus de détails
5.13.3	Doit avoir une alarme de secours d'au moins 97 dB, conformément à la norme SAE J-994 type « C ».	
5.13.4	Doit avoir un voyant lumineux d'avertissement et un avertisseur sonore pour indiquer toutes les conditions suivantes : température élevée du liquide de refroidissement et basse pression d'huile de moteur.	
5.13.5	Doit avoir un compteur d'heures de marche contenu dans le tableau de bord.	
5.13.6	Doit être muni d'un interrupteur principal de débranchement de la batterie posé à l'extérieur du véhicule.	
5.14	Cabine	
5.14.1	La cabine doit être montée à l'avant du châssis afin de permettre au conducteur de bénéficier d'une vue dégagée sur la pale du chasse-neige. La surface de la fenêtre doit être d'au moins 4,8 m ² (51,5 pi ²). La cabine doit également être équipée d'une suspension pneumatique pour le confort du conducteur.	

5.14.2	La cabine doit être entièrement isolée et équipée d'un système de chauffage et de dégivrage doté d'une entrée d'air frais maximisée à l'abri de la pluie ou de la neige.	
5.14.3	Le système de chauffage de la cabine doit avoir une capacité suffisante pour maintenir l'intérieur de la cabine à une température de 13 °C dans une température ambiante de -40 °C à l'extérieur.	

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.14	Cabine	
5.14.4	Doit être munie d'essuie-glaces électriques à vitesse variable et à haute performance. Les essuie-glaces doivent être posés au-dessus du pare-brise et être constitués de balais.	
5.14.5	Doit être munie d'une climatisation suffisante pour maintenir la température de la cabine à 21 °C à une température ambiante de 30 °C à l'extérieur.	
5.14.6	Un ensemble d'isolation sonore maximale doit être installé pour assurer une insonorisation intérieure optimale. Le niveau sonore intérieur ne doit pas dépasser 83 dB lorsque mesuré, conformément à la norme SAE J-336.	
5.14.7	Doit fournir au conducteur un siège à haut dossier en vinyle et à suspension pneumatique avec support lombaire entièrement réglable et inclinaison réglable, deux accoudoirs réglables et rétractables et des ceintures de sécurité intégrées. Un siège de formation doit également être prévu.	
5.14.8	Doit avoir deux rétroviseurs légers chauffants d'au moins 16 x 6 po avec feux de gabarit intégrés. Doit avoir des rétroviseurs convexes inférieurs sur les deux côtés.	

5.14.9	Les phares et les lampes baladeuses (minimum de six à DEL de 55 watts chacun) doivent être encastrés dans la partie supérieure de la structure de la cabine.	
--------	--	--

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi
5.14	Cabine	
5.14.10	La console de commande doit être fixée sur le côté droit du conducteur et doit inclure tout l'équipement de commande standard ainsi qu'une manette de commande de pale hydraulique ou électrique à commande pneumatique et la capacité d'intégrer des commandes de balayeuse pour une unité de remorque arrière. (Le fournisseur doit fournir tous les détails sur la console et l'ensemble de commandes fournis).	
5.15	Ailes avant et arrière	
5.15.1	Les ailes avant et arrière complètes (le fournisseur doit fournir des détails sur leur composition [métal, plastique, fibre de verre, etc.]) doivent être installées avec des bavettes garde-boue. Des chaînes doivent être posées sur les bavettes garde-boue avant pour éviter que celles-ci n'entrent en contact avec le pneu. Les bavettes garde-boue arrière ne doivent pas pouvoir dépasser 30 degrés de déviation par rapport au centre.	
5.16	Peinture	
5.16.1	Le véhicule doit être peint selon la méthode standard du fabricant. La peinture est de type époxy et de marque « DuPont Imron », ou l'équivalent. Couleur de peinture à fournir après l'attribution du contrat.	Si « équivalent », fournissez plus de détails
5.17	Pale et châssis	

5.17.1	<p>Le véhicule de déneigement doit être équipé d'une plaque de montage robuste pour une lame de piste à aile évasée réversible avec attelage mains libres DIN ou de type Quik Hitch.</p> <p>Le véhicule de déneigement de l'aéroport de St Anthony doit être équipé d'un chasse-neige réversible minimum de 5181.6 mm (204 pouces ou 17 pieds).</p> <p>Le véhicule de déneigement de l'aéroport de Wabush doit être équipé d'un chasse-neige réversible de 6 096 mm (240 pouces ou 20 pieds).</p>		
--------	---	--	--

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi (# de page)
5.17	Pale et châssis	
5.17.2	Le véhicule doit être équipé d'une prise de force soutenant une pale de déneigement HW, ainsi que d'une pompe, d'une soupape de contrôle, d'un réservoir, de commandes, de circuits, de raccords, etc.	
5.17.3	La pale de déneigement doit avoir un versoir en polyuréthane d'au moins 9,5 mm (3/8 po) d'épaisseur avec une plaque d'appui en acier d'au moins 5 mm (3/16 po) équipée de tranchants au carbure et d'un déflecteur de neige.	
5.17.4	La charrue doit être évasée avec une hauteur de versoir minimale de 1 270 mm (50 pouces) et une hauteur de décharge de 1 626 mm (64 pouces).	
5.18	Identification des instructions	
5.18.1	Doit fournir des instructions ISO ou des instructions écrites, des schémas et des plaques d'avertissement posés de façon permanente partout où cela est nécessaire afin d'assurer un fonctionnement et un entretien efficaces en conditions de sécurité maximale.	
6.0	Équipement supplémentaire qui doit être inclus	
6.1	Séparateur combustible-eau chauffé assigné selon la puissance de sortie du moteur.	

6.2	Raccords complets de la remorque comprenant les raccords pneumatiques et les raccords électriques posés derrière le capot du moteur, y compris une soupape de protection du tracteur, une prise électrique à sept broches et une commande manuelle des freins de la remorque dans la cabine. Le crochet d'attelage doit être muni de deux (2) têtes d'accouplement, soit une de chaque côté, connectées au système de freinage.	
-----	---	--

N° de l'article	Devis de performance	Renvoi (# de page)
6.3	Interrupteur de ralenti rapide à commande pneumatique capable de maintenir un régime moteur constant de 1200 tr/min lorsqu'engagé.	
6.4	Le véhicule doit être équipé d'une sellette d'attelage, Holland # FW 6000 ou équivalent pour être compatible avec un pivot d'attelage de deux pouces, Holland # KPT 807, ou équivalent. Pour minimiser la longueur totale de la configuration du véhicule, la sellette d'attelage doit être située de manière à s'adapter le plus près possible de l'arrière du véhicule, sans gêner les autres fonctions du véhicule.	
6.5	Poids de lestage à fournir et à poser « dans le châssis », derrière l'essieu arrière. Cette masse doit être d'environ 4 000 lb et fixée solidement au châssis du véhicule à l'aide d'attaches amovibles. Les anneaux de levage doivent être posés et avoir une capacité minimale correspondant au double du poids de lestage.	
6.6	Doit installer un phare clignotant (stroboscopique) ambrée à DEL de classe 1 fixé de façon permanente sur le toit. Ce phare doit être installé de façon permanente sur le point le plus haut du toit de la cabine pour une visibilité à 360 degrés. L'interrupteur marche-arrêt doit être situé sur le tableau de bord et posséder l'identification appropriée.	
6.7	Fournir trois (3) ensembles de tous les filtres consommables de remplacement utilisés sur le véhicule.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
T2012-220010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T2012-220010

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
XAQ-2-45004

Buyer ID - Id de l'acheteur
XAQ031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.8	Fournir une roue de secours montée sur jante.	
6.9	Fournir un ensemble complet additionnel de tranchants.	

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.